

AAP Défi Commun AP-HP Inria « Bernoulli Lab »

L'AP-HP et Inria lancent conjointement, à travers leur laboratoire commun Daniel Bernoulli, un appel à propositions (AAP) pour un projet de recherche collaboratif d'envergure en santé numérique sous la dénomination **Défi Commun « Bernoulli Lab »**. Ce financement vise à mobiliser des ressources nécessaires pour attaquer un objectif trop vaste pour pouvoir être réalisé au moyen des instruments de financement plus limités comme les bourses de thèse ou de post-doc, les actions de développement technologique ou exploratoires, les postes d'accueil, etc.. Le projet d'une durée typique de 4 ans pourra ainsi réunir l'expertise de plusieurs équipes Inria et AP-HP, et éventuellement d'un ou quelques partenaires externes, publics ou privés, qui seront dans ce cas invités à contribuer à son financement. Le projet devra être ciblé et viser un fort impact sur un sujet précis : l'idée est vraiment de relever un défi.

Pour mémoire le laboratoire commun AP-HP Inria Daniel Bernoulli vise à accélérer la recherche et l'innovation en santé numérique, en rapprochant chercheurs en sciences du numérique et professionnels de santé, voir bernoulli-lab.fr.

Sélection

La sélection du projet se déroulera en deux phases :

- **1ère phase – lettre d'intention** (3 à 5 pages maximum, canevas fourni) : dans cette première phase, les personnes coordinatrices (une AP-HP et une Inria) proposent une ébauche de projet, faisant apparaître le défi visé, et ce en quoi ce projet dépasse les collaborations usuelles des équipes impliquées. Il est fortement recommandé d'en discuter également le contenu avec le responsable scientifique du Bernoulli Lab avant soumission
- **2nde phase – formalisation du projet détaillé** (10 à 12 pages maximum) : les acteurs dont la proposition a été retenue élaborent leur projet avec un accompagnement par le Bernoulli Lab et les directions scientifiques des deux établissements

Les critères principalement pris en compte dans l'évaluation des propositions seront les suivants :

- Impact du projet (sur la prise en charge médicale, l'organisation des soins, le bien-être du patient, la qualité de vie au travail du personnel, etc.)
- Enjeux scientifiques (« verrous ») associés au projet
- Faisabilité technique et réglementaire (disponibilité des données, accès à une plateforme de calcul existante pouvant héberger des données de santé provenant de l'AP-HP, circuit réglementaire établi, etc.)

Financement et déroulement du projet

Le financement consenti sera de l'ordre de 500 k€ (hors contributions supplémentaires de partenaires externes éventuels), en fonction des besoins exprimés, pour une durée-type de 4 ans (5 maximum). Le projet sera accompagné par le Bernoulli Lab dans le cadre de sa vocation d'accélérateur de projets.

Les personnes coordinatrices du Défi Commun maintiendront une page dédiée sur le site web du Bernoulli Lab présentant les activités du projet (organisation des travaux, résultats intermédiaires, animation ou organisation de journées, événements auxquels les membres participent, publications et présentations faites dans le cadre du Défi, etc.). En plus du document initial, un court document sera demandé à mi-parcours ainsi qu'un document de bilan final. Le Comité de Projets du Bernoulli Lab sera l'instance chargée du suivi du Défi Commun, qui s'articulera autour de trois réunions : une réunion de lancement, une revue à mi-parcours (entre 18 et 24 mois) et une revue finale. La réunion de « mi-parcours » sera particulièrement importante puisqu'elle pourra permettre, au regard des premiers développements, de formuler d'éventuelles recommandations d'inflexion ou de réorientation du projet. Le Comité de Projets pourra bien entendu s'entourer de toutes les expertises scientifiques et médicales utiles pour ce suivi.

Calendrier de l'appel :

- 11 avril 2022 : lancement de l'AAP
- **29 mai 2022 : date limite de soumission des lettres d'intention (par mail à contact@bernoulli-lab.fr)**
- 1er juillet 2022 : annonce du résultat de la sélection
- 18 septembre 2022 : soumission de la proposition détaillée
- Octobre-décembre 2022 : élaboration de la convention de collaboration
- Janvier-février 2023 : réunion de lancement du projet